

CHAPITRE XXIII.—PRIX*

SYNOPSIS

	PAGE	PAGE
SECTION 1. NOMBRES-INDICES DES PRIX DE GROS.....	1057	
SECTION 2. INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION.....	1062	
		SECTION 3. NOMBRES-INDICES DU COURS DES VALEURS MOBILIÈRES..... 1067

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Nombres-indices des prix de gros

Les prix de gros, dans le présent chapitre, ne se limitent pas à ceux que désigne normalement cette expression mais comprennent, au sens large, tous les prix payés dans les transactions commerciales portant sur les denrées, à l'exception des prix touchés par les détaillants à la consommation. De nombreuses sous-classes de ce vaste groupe, telles que la matière constituante, le degré de fabrication, usage particulier, font l'objet d'indices. Les indices des prix de gros, en plus d'indiquer la dispersion des prix des denrées et des groupes de denrées, sont souvent sensibles aux changements de la situation et ont été utilisés pour prévoir le mouvement des prix de détail comme la hausse provoquée par le déclenchement du conflit coréen en 1950.

Les indices des prix de gros fondés sur la période 1935-1939 ont été adoptés en janvier 1951. La construction de ces indices est expliquée dans le Document de référence n° 24 du Bureau fédéral de la statistique, *Indices des prix du gros, 1913-1950*. Les chiffres relatifs aux prix courants paraissent dans la publication mensuelle du B.F.S. intitulée *Prix et indices des prix*, qui comprend les prix du gros, les prix de détail, les prix des valeurs mobilières et le taux du change. Des données rétrospectives sont présentées avec beaucoup de détail dans *Prix et indices des prix, 1949-1952*. L'indice général des prix de gros est établi depuis 1867.

Le calcul des indices des prix de gros vise à fournir un indicateur des changements intervenant dans le niveau des prix en comparant le coût total d'un ensemble de marchandises à une époque avec le coût total des mêmes marchandises à d'autres époques; pour cela, le prix de chaque denrée est exprimé par un rapport (le prix à une date donnée ou pour une période donnée servant de base égale 100) et ensuite tous les rapports sont réunis en proportion de l'importance de chaque denrée dans toutes les transactions. Cette opération est connue sous le nom de pondération. Pour ce qui concerne les indices des prix de gros, le coefficient de chaque denrée est la valeur de la quantité écoulée (ventes au Canada et à l'étranger, plus les importations) au cours de la période de base. Le mouvement de l'indice général est donc déterminé par celui des rapports des denrées particulières dont l'incidence sur l'indice général est, à son tour, déterminée par leur coefficient respectif.

* Revu à la Section des prix, Division du travail et des prix, Bureau fédéral de la statistique.